

vous y découvrirez, je crois. La "British Columbia" a le monopole de tout l'extrême Ouest.

*Le vice-président :*

Q. Avez-vous constaté que les raffineries de sucre faisaient des profits excessifs? —R. Non, absolument non.

Q. Ceci met pratiquement fin à cette question.—R. Installez une raffinerie de sucre à Winnipeg et la combine imaginaire des raffineries de sucre aura tôt fait de disparaître. La plus rapprochée se trouve à Walkerville, Ontario.

*M. Douglas :*

Q. Wallaceburg?—R. Oui, Wallaceburg.

Q. Mais d'un autre côté, le prix qui sert de base pour le sucre de l'est est celui de Montréal. Le prix de base du sucre à Vancouver où la "British Columbia Refining Company" fait affaires, est bien plus élevé que celui de Montréal. Cela ne vous semble-t-il pas plutôt étrange?—R. La compagnie "British Columbia", bien qu'elle ait rejeté le système des taux égalisés et qu'elle n'en fasse point partie, a adopté un système de taux égalisés qui lui est propre, système qu'elle n'appelle pas un système de taux égalisés, et elle demande pour son sucre un prix fixe. Dans les endroits que vous avez nommés, j'ai étudié les taux de transport et j'ai constaté que l'on basait les prix sur le système des taux égalisés prévalant dans l'est du Canada. Cette compagnie a refusé d'adopter le système des taux égalisés, mais, en fait, elle s'en sert; mais elle ne fait pas partie de l'union des compagnies qui se servent du système des taux égalisés pour la distribution du sucre. Je dis dans ce rapport que le système des taux égalisés est une violation de la loi. Je dis, cependant, qu'il devrait être légalisé, parce qu'en somme je crois qu'il fonctionne avantageusement pour tout le monde, et qu'autrement la population de Montréal et des environs, de Halifax, de St. John et de Wallaceburg et des environs obtiendrait du sucre à un prix absolument très bas. Le sucre est un produit qui doit être distribué dans de très vastes territoires. Je crois que la farine devrait être soumise au même système, et le sucre entrant dans cette catégorie de produits, il doit être éminemment juste que le coût de la production d'un article qui doit être répandu si largement doive être en partie absorbé par le raffineur, afin que le reste de la population de ce Dominion, accidentellement situé ici ou là, puisse en bénéficier.

*M. McCoig :*

Q. Avez-vous fait des calculs de la quantité de sucre provenant de la canne à sucre et de la racine de betterave?—R. Tout s'y trouve.

Q. Vous avez la quantité de sucre provenant de la betterave?—R. Oui. Je n'ai pas été aussi satisfait de l'industrie du sucre de la racine de betterave que de celle de la canne à sucre. Le sucre de betterave rapporte évidemment des profits plus considérables.

Q. Si l'on n'avait pas la betterave, les raffineurs de sucre provenant de la canne à sucre aurait tout le commerce à leur merci, et les prix auraient été encore plus élevés pour le consommateur?—R. Je ne connais rien de cela.

*M. Douglas :*

Q. Le sucre de la racine de la betterave s'est vendu 15 cents de moins les cent livres que le sucre de canne?—R. Oui, et il a rapporté plus de profit.

Q. Le sucre était apporté de Glasgow directement en Alberta et vendu moins cher que le sucre de la "British Columbia"?—R. Cela peut très bien se faire. Nous prenons nos taux à Cuba et autres endroits de l'Est, à Cuba surtout. Quant à vous qui

[M. W. F. O'Connor.]